

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 15/2025

Réseau d'eau du Devin (Villette)

Remplacement et bouclage d'une conduite

Chemin de Pra Forny – Chemin des Granges

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Thérèse Brand, Patrice Humbert, Jacques Joly, Jonas Cuenoud et Mathias Noël (premier membre) s'est réunie le 17 novembre 2025 pour l'étude du préavis cité ci-dessus, en présence de Mr le municipal Jean-Christophe Schwaab ainsi que Mr Pascal Favey, chef de service au sein de la commune. Ces derniers sont remerciés pour les compléments d'information qui ont été fournis lors de la séance.

Avant d'aborder le présent rapport, et par souci de transparence, je souhaite préciser que j'habite sur la parcelle voisine de la n° 9940 et que mon accès passe par cette dernière, actuellement concernée par les travaux déjà en cours. Cette information a été communiquée en début de séance de commission et n'a suscité aucune objection de la part de mes collègues. Quelle que soit l'issue donnée à ce préavis, ni ma famille ni moi-même n'en retirerons le moindre avantage personnel.

Contexte et portée de la demande :

Une fuite d'eau importante est survenue en février 2025 dans le réseau du quartier de Pra Forny, à l'endroit d'une conduite difficile d'accès en raison d'un remblai d'environ cinq mètres, ce qui a conduit la Municipalité à installer un by-pass provisoire hors sol. L'analyse du secteur a également révélé la présence d'un « bras mort » dans le réseau, situation non conforme et présentant un risque sanitaire. Le réseau existant traverse en outre des parcelles privées envahies par une forte végétation, rendant l'intervention plus complexe. La Municipalité propose donc de remplacer la conduite et de réaliser un bouclage correct du réseau en passant notamment par la parcelle 9940 pour rejoindre le chemin de Pra Forny. Le coût final communal ressort ainsi à CHF 387'300.–, soit CHF 415'000.– moins la subvention ECA de CHF 27'700.–. Les travaux sont prévus au printemps 2026 et l'Office cantonal de la consommation a délivré son approbation.

Points abordés en commission :

Le remplacement de la conduite sera réalisé par tubage, une méthode qui consiste à introduire une nouvelle conduite de diamètre légèrement inférieur à l'intérieur de la conduite existante. La méthode du tissutage avait été envisagée dans un premier temps ; elle consiste à poser une nouvelle conduite d'eau potable en parallèle de l'ancienne. Toutefois, elle a été rapidement écartée car plus complexe à mettre en œuvre et plus coûteuse. Les travaux seront exécutés par les Services industriels de Lutry, familier de ce genre d'intervention.

Le tubage impliquant une conduite de diamètre inférieur, une interrogation vis-à-vis de la consommation des foyers du quartier se pose vis-à-vis de l'assurance de fourniture, mais comme cela ne concerne pas beaucoup de foyers, cela maintient tout de même un débit tout à fait convenable.

La commission ad hoc a été informée qu'au vu de la fuite et de l'urgence avérée avec la saison hivernale des travaux ont déjà été entrepris. Plusieurs by-pass provisoires hors sol doivent absolument être mis sous terre avant la fin décembre. Pascal Favey assure que cela sera fait courant fin novembre. Le risque que les canalisations restant hors sol pendant l'hiver n'est pas envisageable et présente un risque évident de gel.

Dans un avenir proche, la Municipalité présentera un nouveau préavis visant à réaliser le raccordement entre les nouvelles conduites du chemin des Granges et celles récemment posées à Pra Forny. Cette étape complémentaire permettra d'assurer la cohérence hydraulique de l'ensemble du secteur et de finaliser la mise aux normes du réseau.

Position de la Cofin :

Lors de sa séance du 10 novembre 2025, la Cofin a reçu M. Jean-Christophe Schwaab, Municipal, accompagné par M. Pascal Favey, chef de service. Elle les remercie de leur présentation, de leurs réponses à nos questions et de la remise des documents mentionnés ci-dessous.

La Cofin soutient la demande de la Municipalité pour les raisons suivantes :

- Bien que non prévus dans le plan d'investissement 2025, ces travaux sont justifiés vu la rupture qui a eu lieu sur la conduite mentionnée et qui justifie l'urgence des travaux, de même que le risque que représente le « bras mort » relié à cette conduite, qui devra être obstrué.
- La Cofin a pu consulter les résultats de la soumission des travaux de génie civil et ceux de la soumission des travaux d'appareillage. Elle a également pu consulter les devis relatifs aux offres retenues, de même que la lettre de l'ECA en relation avec la subvention de CHF 27'727.- accordée par cet organisme sur une partie des travaux. Ces documents sont conformes aux éléments mentionnés dans le préavis 15/2025.
- La solution technique employée (introduction d'un tube plus petit dans le tube existant) est moins couteuse que le creusement d'une tranchée (qui serait très profonde et dans une zone arborisée). La question peut cependant se poser du risque de limiter ainsi la capacité de la conduite avec cette intervention, pour les années à venir, mais aussi pour une prochaine rénovation dans les décennies à venir selon l'usure normale. Vu l'habitat dans cette zone, et la redondance qui sera prochainement créée dans celle-ci (crédit à venir), la limitation de la capacité de la conduite n'est, dans ce cas, pas un souci.

Par ailleurs, la Cofin s'est également penchée sur le fait que, vu l'urgence avérée, les travaux ont déjà commencé. On aurait ainsi pu concevoir une autre manière de présenter ces travaux, c'est-à-dire : demander un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2025 pour la réparation qui doit être faite dans l'urgence, et transmettre au conseil communal une demande d'investissement pour le reste des travaux (ou augmenter en conséquence le budget d'entretien 2026). Vu le montant à engager, la Municipalité a jugé qu'un crédit d'investissement portant sur le total des travaux dans ce secteur était plus pertinent. La Cofin approuve ce choix qui permet une meilleure compréhension du sujet et une participation du législatif.

Conclusions :

Fort de ce qui précède, la Commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, propose au conseil communal de Bourg-en-Lavaux d'accepter le préavis n°15/2025 tel que présenté, à savoir :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 387'300.- hors taxes pour exécuter les travaux de remplacement et de bouclage de la conduite du quartier de Pra Forny et des Granges.
2. De laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Bourg-en-Lavaux, le 24 novembre 2025, la Commission ad hoc :

Thérèse Brand

Patrice Humbert

Jonas Cuénoud

Jacques Joly

Pour la Cofin : Christian Currat

Mathias Noël (rapporteur)